



DELIBERATION CONSEIL COMMUNAUTAIRE COMMUNAUTE DE COMMUNES CARMAUSIN-SEGALA

SEANCE DU 9 DECEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 9 décembre à 18h00, le Conseil de communauté, dûment convoqué le 2 décembre 2025, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes d'Almayrac, sous la Présidence de Didier SOMEN.

MEMBRES DU CONSEIL			
Titulaires en exercice	55	Suppléant avec voix	0
Titulaires présents	38	Voix délibératives	43
Délégués avec pouvoir	5	Membres présents	38

Titulaires présents : 38 (du début au point 7), 37 (du point 8 à la fin)

AUZIECH Cécile, AZEMAR Jean-Louis (pouvoir de KOWALIK Jean-François), BALARAN Jean-Marc, BARILLIOT Christine, BARRAU Jean-Louis, BONFANTI Djamila (pouvoir de SAN ANDRES Thierry), BORDOLL Christian, BOUSQUET Jean-Louis, BOUYSSIE François, CALMELS Thierry, CLERGUE Jean-Claude, COURVEILLE Martine, DELPOUX Jacqueline, EMERIAUD Françoise, ESCOUTES Jean-Marc, ICHARD Xavier, IMBERT Véronique, LEBLOND Nelly, MAFFRE Alain, MALIET Thierry, MANUEL Christian (pouvoir de CARMES Monique), MILESI Marie, MUÑOZ Sonia (jusqu'au point 7), NORKOWSKI Patrice (pouvoir de CINTAS Jean-Marc), PUECH Christian, RECOULES Vincent, REDO Aline (pouvoir de MERCIER Roland), SANCHEZ Marie-Christine, SCHULTHEISS Pierre, SENGES Jean-Marc, SIBRA Jean-Michel, SOMEN Didier, SOULIE Jérôme, TAGLIAFERRI Rosanne, TOUZANI Rachid, TROUCHE Alain, VEDEL Christian, VIDAL Suzette.

Suppléant présent avec voix délibérative : 0

Titulaires excusés : 17 (du début au point 7), 18 (du point 8 à la fin)

ASTIE Alain, BARBE Christian, BEX Fabienne, CARMES Monique (pouvoir à MANUEL Christian), CINTAS Jean-Marc (pouvoir à NORKOWSKI Patrice), HAMON Christian, KOWALIK Jean-François (pouvoir à AZEMAR Jean-Louis), MALATERRE Guy, MARTY Denis, MERCIER Roland (pouvoir à REDO Aline), MUÑOZ Sonia (à partir du point 8), ORRIT Didier, PENA Sylviane, SAN ANDRES Thierry (pouvoir à BONFANTI Djamila), SELAM Fatima, SOURDIN Anne, TESSON Régis, VALIERE Jean-Paul.

Suppléant présent sans voix délibérative : 0

Secrétaire de séance :

BOUSQUET Jean-Louis

DELIBERATION N° 09/12/2025-6

DISPOSITIF EN FAVEUR DE L'ACCES AUX ŒUVRES CINÉMATOGRAPHIQUES POUR LE PUBLIC SCOLAIRE « ECOLE ET CINEMA » 2025/2026

Dans le cadre de sa politique culturelle, la 3CS a pour objectif de favoriser l'accès à la culture pour le jeune public. La 3CS soutient depuis plusieurs années le dispositif « Ecole & Cinéma » et « Maternelle & cinéma » qui est confié à Média Tarn et diffusé à Clap Ciné.

Les enfants peuvent alors assister à 3 projections par an (1 séance par trimestre pour chacun des 3 trimestres de l'année scolaire – sauf pour les Petites sections qui bénéficient de 2 séances).

Le dispositif « maternelles et cinéma » est destiné aux élèves de Petite, Moyenne et Grande section (les élèves de Petite section ne rejoignant le dispositif qu'au 2e trimestre).

Le dispositif « école et cinéma » quant à lui est destiné aux élèves de cycles 2 et 3.

Les modalités de participation financière à cette opération sont fixées pour 2025/2026 comme suit :

	« Maternelle et cinéma » (2 séances pour PS et 3 séances pour MS et GS)	« Ecole et cinéma » (3 séances pour cycle 2 et cycle 3)
Participation aux frais de billetterie	2,50 € par élève et par séance : <ul style="list-style-type: none"> - 1,50 € à la charge de l'école - 1 € pris en charge par la 3CS et versés directement auprès de Clap Ciné 	2,80 € par élève et par séance : <ul style="list-style-type: none"> - 1,80 € à la charge de l'école - 1 € pris en charge par la 3CS et versés directement auprès de Clap Ciné
Contribution Financière Municipale Annuelle (CFMA)	1 € par élève et par an : <ul style="list-style-type: none"> - Ces 1 € sont pris en charge par la 3CS et versés directement à Média Tarn 	1,50 € par élève et par an : <ul style="list-style-type: none"> - Ces 1,50 € sont pris en charge par la 3CS et versés directement à Média Tarn

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- APPROUVE le renouvellement des financements des dispositifs tels que spécifiés ci-dessus.
- AUTORISE le Président à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.
- PRÉCISE que les crédits 2025 et 2026 sont et seront prévus au budget.

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Au registre figure la liste et la signature des membres présents

Certifié conforme,
Le Président
Didier SOMEN

Le secrétaire de séance
Jean-Louis BOUSQUET

